

# FRANCOIS PEROL ARRIVE, *Sud* CAISSE D'EPARGNE PORTE PLAINTE... ET PENDANT CE TEMPS-LA, COMME SI DE RIEN N'ETAIT, LES PATRONS CONTINUENT A SE SERVIR...

Directement propulsé de l'Elysée, monsieur François Pérol nous est présenté comme le nouveau numéro un des groupes caisses d'épargne et banques populaires. Ce dernier détiendrait sa légitimité de sa seule compétence. Et nous devrions le croire, puisque c'est le président de la république lui-même qui l'a affirmé lors d'une conférence de presse organisée dans le plus pur style sarkoziste : *« la seule raison de la nomination de monsieur François Pérol à la tête de cette future grande banque, c'est la compétence, la compétence et encore la compétence (sic). »*

Pour SUD, les affaires ne sont pas si simples ni si transparentes. En effet, au-delà du mensonge politique sur le refus de saisir la commission de déontologie qui aurait pu émettre, comme c'est prévisible, quelques réserves sur cette nomination, le passé récent de François Pérol ne semble pas corroborer cette si péremptoire affirmation d'une compétence incontestable.

S'en tenir à la seule version officielle, ce serait ignorer les éléments suivants :

? En 2002 et 2003 déjà, monsieur Pérol était intervenu dans la gestion du divorce entre la CDC et le groupe caisses d'épargne, opération symboliquement désastreuse et financièrement catastrophique,

? Dès 2004, malgré un avis défavorable de la commission de déontologie (tiens, tiens déjà...), puis en 2006, il est l'un des acteurs essentiels de l'opération Champion qui conduit à la création de Natixis. A ce titre, il aurait perçu, en tant que conseil, près de deux millions d'euros.

**Ces deux opérations qui ont :**  
↓ entraîné le groupe caisses d'épargne au bord du gouffre financier,  
↓ terni gravement notre image de marque auprès de notre clientèle,  
↓ et rendu si difficile et si épuisant le travail quotidien des salariés sur le terrain,  
**apparaîtraient comme des preuves de compétence dans le landernau des élites !**

Notre analyse est inverse : au-delà l'homme que nous ne connaissons pas, et qui nous importe peu, c'est déjà ce lourd passif à l'encontre du groupe caisses d'épargne qui nous inquiète. Si ces décisions, prises dans l'ombre, sont à l'origine des lourdes menaces qui planent sur le devenir de nos entreprises et se traduisent déjà par de multiples plans sociaux, il est aisé d'imaginer ce qu'il en serait une fois installé officiellement à la tête des deux établissements dont le rapprochement reste le grand rêve d'un quarteron de crânes d'œufs libéraux.



La gravité de la situation, les intérêts supérieurs des salariés, la morale et la déontologie doivent conduire toutes les composantes sociales du groupe caisses d'épargne à prendre leurs responsabilités.

C'est pourquoi le conseil syndical national de **Sud** caisses d'épargne a décidé à l'unanimité de porter plainte contre monsieur François Pérol pour prise illégale d'intérêts, compte tenu de ses implications antérieures dans différents dossiers, et a mandaté d'ores et déjà un avocat pour lancer cette procédure.

Au-delà du cas individuel de François Pérol, l'essentiel pour *Sud* reste la défense des emplois dans deux groupes pérennes renouant avec leurs missions traditionnelles respectives et leur raison d'être.

Et pendant ce temps là, enfermés dans leur bulle et comme si de rien n'était, les patrons complices de cette situation, de cet échec, de la crise dans laquelle ils ont plongé le groupe caisse d'épargne et ses salariés continuent leurs petites vies tranquilles, puisant allègrement dans ce qu'il reste de finance disponible dans les caisses régionales. Citons les premiers à aller sans vergogne à la soupe :

- ? Caisse d'épargne ILE DE FRANCE : **part variable de 312 000 € à se partager entre les 5 membres\* du directoire,**
- ? Caisse d'épargne BRETAGNE PAYS DE LOIRE : **part variable de 331 000 € à se partager entre les 5 membres\* du directoire,**
- ? Caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE : **part variable de 380 000 euros à se partager entre les 5 membres\* du directoire.**

(\* qui viennent bien sûr s'ajouter à leurs salaires fixes qui se montent pour chacun entre 200 000 et 400 000 euros par an).

Sans oublier tous les autres qui, n'en doutons pas, vont venir rejoindre ce club de l'indécence.

## **Sud CONTINUERA INLASSABLEMENT A COMBATTRE TOUS CES ABUS, TOUTE CETTE IMPUDEUR QUI SONT L'ŒUVRE D'UNE SEULE ET MEME CASTE**

Paris, le 2 avril 2009

L'Exécutif national

J.Bonnard - M.Jeannin - J.L.Kerentflec'h  
J.F.Largillière - B.Meyer - C.Perrin  
S.Rodier - P.Saurin - S.Schaff

|| ° 8-2009

Union  
syndicale  
**Solidaires**

